

La Cour suprême kényane invalide la victoire d'Uhuru Kenyatta

@rib News, 01/09/2017 Source Reuters La Cour suprême du Kenya (photo) a invalidé vendredi la victoire du président sortant, Uhuru Kenyatta, l'issue du scrutin du 8 août dernier en raison d'irrégularités et ordonné le nouveau vote dans les deux mois à venir. (La victoire de Kenyatta) est déclarée invalide, nulle et non avenue, a dit le juge David Maranga. (La commission électorale) n'a pas aussi ou a refusé d'organiser l'élection présidentielle avec les règles constitutionnelles.

Adressant cette décision, la commission électorale kenyane a déclaré qu'elle allait remplacer le personnel dans les irrégularités. Pour garantir l'intégrité de la volonté souveraine du peuple, la commission a l'intention de des changements internes, a indiqué Wafula Chebukati, le président de la commission électorale, précisant qu'elle ne comptait pas démissionner. Dans une allocution à la télévision, le président Kenyatta a appelé au calme et à respecter la décision de la Cour suprême. La Cour a pris sa décision. Nous la respectons. Nous ne sommes pas d'accord. Encore une fois, j'appelle à la paix, a-t-il déclaré. Le président sortant avait été déclaré vainqueur par 1,4 million de voix. Le chef de file de l'opposition, Raila Odinga, avait crié à la fraude massive après l'annonce des résultats. La coalition de l'opposition a déposé un recours devant la Cour suprême pour contester les résultats. C'est une journée historique pour le peuple kenyan, a réagi Raila Odinga à l'annonce de cette décision. Pour la première fois dans l'histoire d'une démocratie africaine, une décision prise par un tribunal a invalidé l'élection frauduleuse d'un président. Pour un député du camp d'Uhuru Kenyatta, la commission électorale n'a rien à se reprocher, ajoutant que cette décision était une victoire politique et qu'elle devait être respectée. Tournez-vous vers le peuple et les Kenyans, a dit Ahmednasir Abdullahi. Parallèlement, la mission d'observation de l'Union européenne et un groupe d'observateurs indépendants avaient validé le scrutin, estimant qu'il n'y avait aucune fraude. Mais la Commission électorale a tardé à publier les résultats en ligne. Des milliers de votes manquaient encore quand les résultats officiels ont été publiés. Certains documents n'avaient pas le tampon officiel, certains chiffres ne correspondaient pas aux résultats annoncés. Raila Odinga, 72 ans, issu de l'ethnie Luo majoritaire dans l'ouest du pays et qui se sent marginalisé par le Kikuyu de Kenyatta, a déjà été battu lors des élections présidentielles de 2007 et 2013. Il a chaque fois contesté les résultats. De nombreuses voix s'élevaient pour demander à Odinga de contester le résultat du scrutin devant les tribunaux, et non dans la rue, afin d'éviter une répétition des violences interethniques après le vote de 2007, qui avait fait plus de 1.200 morts et 600.000 déplacés.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});